

Le Secrétaire :— Pas de papier, pas de plumes ! Ces gens-là se moquent-ils de nous ? Qui a jamais vu arranger si mal les choses. Machine ! (indiquant le recors.) cours donc en bas chercher tout ça.

Le recors : J'y vais, j'y vais. (a part) Depuis quand ce s . . . rebelle-là se mêle-t-il des affaires des loyaux sujets, et pour les commander encore. (Il s'en va en boitant et revient rapportant les objets demandés.)

Loosefish :— Il n'y a pas besoin de tant de papier que cela ? (Il en ôte une demi-main qu'il roule et met dans sa poche.)

Bonne-âme :— Procédons, procédons. J'ai l'honneur de proposer une résolution accordée par monsieur le Bedeau.

Le Bedeau salue.

Le président. Cette motion passera-t-elle, messieurs.

Tout le monde : Oui, oui, oui, oui !

Jean :— Mais monsieur le président veuillez donc lire la résolution.

Tout le monde :— La motion est passée ! La motion est adoptée.

Le président :— Certainement la motion est passée ; et à l'unanimité ; monsieur Jean vient ici faire de l'opposition, mais je sais pourquoi ; c'est pour m'humilier ; c'est une pique personnelle ; il est anragé de l'honneur que vous m'avez fait et veut me mettre à l'affront parceque je ne sais pas lire ; mais Dieu merci je suis un honnête homme.

L'assemblée : Hourra ! hourra ! hourra pour notre président.

Jean.— Ce n'est point pour insulter le président ; mais j'aimerais savoir de quoi il s'agit, car enfin

Loosefish :— Monsieur le président ! je considère que la demande de l'honorable orateur qui vient de parler est une insulte contre assemblée et contre vous. (*Bravo, bravo*) Ou ce monsieur sait ce dont il s'agit ou il ne le sait pas ; ou il le sait : alors il veut nous en imposer, il ment ; ce qui est indigne d'un homme d'honneur ; ou il ne le sait pas, alors il n'a pas d'affaire ici, ou bien c'est un espion de nos ennemis. (*à la porte l'espion, à la porte*) Mais non messieurs, vous vous laissez entraîner à vos généreux sentiments ; retenez cette chaleur et ce zèle qui vous anime ; écoutez la raison et protégez le faible ; n'employez pas la force brutale du nombre contre un seul ; ce serait indigne des braves canadiens (hourra ! hourra !)

(*A continuer.*)

CONDITIONS.

Ce Journal s'imprime et se publie par

N. AUBIN, REDACTEUR ET PROPRIÉTAIRE.

14 RUE COUILLARD, — QUEBEC.

Paraît le SAMEDI. L'année où le vol. se compose de 48 numéros.—Le prix d'abonnement est de DIX CHELINS payable par semestres de 24 numéros d'avance.